

LE METIER ET SES DEBOUCHES



Appellation :

Les appellations habituelles du métier sont :

- animateur d'activités physiques ou sportives,
- animateur ou éducateur sportif plurivalent,
- animateur ou moniteur sportif...



Entreprises et structures concernées :

Il exerce d'une façon générale, ses fonctions au sein :

- de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtelleries de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs...);
- d'associations, notamment sportives;
- d'établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risques;
- des collectivités locales, les animateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.



PRE-REQUIS



Pour entrer en formation, le candidat doit :

- avoir 18 ans
- être titulaire du certificat de prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1) ou d'un titre admis en équivalence.
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques concernées datant de moins de trois mois
- avoir déposé à Sports Nature Formations son dossier d'inscription un mois avant la date des tests de sélection.
- avoir été admis au test de sélection.



SPORTS NATURE FORMATIONS

2, rue de la Poudrière

25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR

Tél. (33) 03 81 49 90 95 - Fax (33) 03 81 49 95 15

contact@sports-nature-formations.fr

www.sports-nature-formations.fr



FORMATIONS

Formation Professionnelle

POLYVALENCE

SPORTS NATURE

en

MILIEU MONTAGNARD



Année 2012 – 2013

Habilitation Jeunesse & Sports n°11-025-BP-0012



BP JEPS

ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il confère conformément à l'arrêté du 24 février 2003 créant le BPJEPS APT, les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- l'animation à destination de différents publics à travers la découverte et l'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées ;
- l'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de pratique loisir ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique et au fonctionnement de la structure.



Niveau requis :

Avoir une pratique sportive régulière, une bonne condition physique et une expérience dans l'animation.

Durée, calendrier de la formation :

- **Durée** : 700 heures de formation en centre, 735 heures de formation en entreprise.
- **Test de sélection** : 25 au 26 juin 2012
- **Formation** : 10 septembre 2012 au 21 juin 2013

CERTIFICATS DE SPECIALISATION

ESCALADE & TIR A L'ARC

Les certificats de spécialisation sont obligatoirement rattachés à un ou plusieurs BP JEPS, ils n'ont pas d'existence propre. Il est donc nécessaire d'être titulaire d'un BP JEPS ou engagé dans une formation BP JEPS pour s'inscrire à ces formations.

L'obtention d'un certificat de spécialisation permet de se qualifier dans une activité. Il offre à son titulaire une plus large polyvalence et étend son champ d'intervention.

TIR A L'ARC

Niveau requis : flèche bleue

Durée, calendrier de la formation :

- **Durée** : 98 heures de formation en centre, 70 heures de formation en entreprise
- **Test d'entrée** : 29 août 2012
- **Formation** : 17 septembre au 21 décembre 2012

ESCALADE

Niveau requis : 5a bloc, 6a en tête à vue.

Durée, calendrier de la formation :

- **Durée** : 140 heures de formation en centre, 70 heures de formation en entreprise.
- **Test d'entrée** : 27 au 28 août 2012
- **Formation** : 03 septembre au 09 novembre 2012

FINANCEMENT

DE VOTRE FORMATION

Devis personnalisé sur demande en fonction : de votre statut, de vos diplômes (équivalences) et de votre expérience (allègement). Différents dispositifs peuvent contribuer à la **prise en charge des coûts de formation** ainsi qu'à la **rémunération des stagiaires** ; n'hésitez pas à nous consulter.

PREPARATION BEES

SKI DE FOND & A.M.M

BREVET D'ETAT SKI DE FOND

Public :

Skieurs confirmés, bonne condition physique.

Objectifs :

Evaluation du niveau de chacun au regard des exigences du test technique. Mise en place d'un suivi personnalisé en vue des épreuves de l'examen.

Contenu :

Perfectionnement technique classique, skating, descente ; mise en place d'un plan d'entraînement, correction vidéo, suivi personnalisé, mise en situation spécifique type examen.

Durée, calendrier de la formation :

- **Durée** : 105 heures
- **Dates** : du 19 au 30 novembre 2012 et du 10 au 14 décembre 2012

ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

Contenu : nous vous proposons deux stages

- **Stage 1 « connaissance du milieu montagnard et orientation »** : environnement humain (histoire, économie, patrimoine...), environnement naturel (faune/flore, géologie, climatologie), mise à niveau orientation (lecture de carte, utilisation de la boussole...).
- **Stage 2 « épreuves type examen »** : parcours d'aisance et d'endurance, parcours d'orientation, entretien.

Durée, calendrier de la formation :

- **Stage 1** : 35 heures du 01 au 05 avril 2013
- **Stage 2** : 35 heures du 08 au 12 avril 2013